

« Soutenir l'engagement des citoyens »

Colonel Richard Vignon, président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

Page 2



Coordonner les acteurs publics

Annie Podeur, directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

Page 4



Des formations sur mesure

Chaque sapeur-pompier peut se former et construire son évolution de carrière.

Page 4



(publi-info)

Le guide

La nouvelle mission des pompiers

Pompiers et urgentistes seront désormais mieux coordonnés. Une nouvelle organisation, matérialisée par un document officiel, se met en place progressivement. Présentée en juillet dernier aux ministres de tutelle, elle promet un secours à personnes plus efficace...

INCENDIES, accidents de la route, tempêtes... ou simples malaises : les 250 400 sapeurs-pompiers de France sont sur tous les fronts et mènent chaque année près de 4 millions d'interventions. Constitués à 80% de volontaires, très populaires auprès des Français, ceux qu'on appelle encore les « soldats du feu » partagent avec les services d'urgence leurs missions de secours. Investis d'une même mission, les services d'aide médicale urgente et les Services d'incendie et de secours (SDIS) attendaient une meilleure coordination sur le terrain. C'est aujourd'hui en bonne voie. La nouvelle organisation du secours à la personne vise à mieux coordonner les interventions des sapeurs-pompiers et des urgentistes hospitaliers. Objectif prioritaire : replacer la victime au centre du dispositif. Le nouveau référentiel commun, présenté en juillet dernier, jette les bases d'un secours à personnes plus efficace et mieux



coordonné. Ce document marque « une étape historique » selon les termes de Michèle Alliot-Marie.

« Une étape historique »

« Depuis plus de 30 ans, SAMU et sapeurs-pompiers travaillent ensemble sur le terrain pour protéger, réconforter, sauver » a notamment souligné le ministre de l'intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales. « Il est temps que les "rouges" et les "blancs" s'entendent sur un juste partage des rôles ».

Et, de fait, sur les 26 propositions

émises par les pompiers eux-mêmes, 18 mesures ont été retenues. Dans le même esprit, le référentiel préconise l'application d'une grille commune pour pompiers et urgentistes, dans la gestion des appels et l'analyse de la situation décrite. Priorité est donnée au centre de secours le plus proche de l'incident, choisi parmi les différents sites d'implantations du Samu et les 8000 centres d'incendies et de secours des sapeurs-pompiers. Pour les cas simples, les sapeurs-pompiers pourront transporter les

victimes en transmettant un bilan simplifié. Pour sa part, la régulation médicale, plus disponible, offrira sa valeur ajoutée en se concentrant sur les cas les plus graves. La place et le rôle des médecins sont confirmés tout comme est confortée l'autorité des médecins-chefs sapeurs-pompiers. Parallèlement, les infirmiers sapeurs-pompiers se voient assigner une double mission : apporter un renfort aux secouristes et constituer, dans les cas graves, un relais indispensable dans l'attente de la médicalisation.

De nouveaux indicateurs permettront de définir les temps moyens d'intervention entre le moment de l'appel et le moment d'arrivée des secours sur les lieux. Ainsi les comités départementaux de médecine d'urgence et de permanence des soins de chaque département pourront déterminer localement ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré. L'enjeu étant d'assurer sur l'ensemble du territoire une réponse garantissant à chacune et à chacun un égal accès au secours.

Betty Mamane

En savoir plus

Les services de secours en chiffres*

10 868 interventions par jour, soit 1 intervention toutes les 8 secondes.

250 400 sapeurs-pompiers dont 199 200 volontaires (80%), 38 700 professionnels et 12 100 militaires, 11 169 engagés dans les services de santé et de secours médical (5 808 médecins, 4 498 infirmiers, 568 pharmaciens et 295 vétérinaires).

7 897 centres d'intervention et de secours soit 385 sapeurs-pompiers pour 100 000 habitants. Plus de 21 millions d'appels dont 74% au 18 et 26% au 112 (numéro d'urgence européen).

Plus de 2,2 millions de victimes prises en charge en 2007 (+180% depuis 1993) lors de 2,8 millions d'interventions.

70% d'interventions pour le secours à personnes. Les interventions de secours à personnes (y compris les accidents routiers) représentent aujourd'hui 70% de l'activité des pompiers et les fait partir en intervention toutes les 10 secondes. La lutte contre les incendies, raison d'être originelle des sapeurs-pompiers, ne représente plus que 9% de leur activité totale mais elle reste une des plus chronophages, occupant 25% de leur temps d'intervention global.

*(Sources : DDSC et FNSPF - 2007)

« Pompier un jour, pompier toujours »

ENGAGEMENT VOLONTAIRE

Faire naître des vocations qui durent et « entretenir la flamme » du volontariat ! tels sont les objectifs de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et de son vice-président, le lieutenant Jean-Luc Perusin, sapeur-pompier volontaire en Dordogne.

Quels sont les effectifs de pompiers volontaires en France ?

Les effectifs se sont stabilisés mais la Fédération travaille à ce qu'ils évoluent dans le bon sens. Pour cela, il faut redonner aux gens le goût de l'engagement citoyen.

Par quels moyens pouvez-vous susciter ces nouvelles vocations ?

Nous avons établi un plan d'action en faveur du volontariat que nous allons présenter lors du Congrès

national à Rennes, en octobre. Il repose sur l'amélioration de quatre points : la formation, l'indemnisation, la retraite et le management des sapeurs-pompiers. Nous souhaitons que soit proposée aux citoyens une formation plus adaptée et plus rationnelle, que l'indemnisation du volontaire soit revalorisée, que la retraite soit plus juste et, enfin, que le management soit modernisé.

Comment fidélisez-vous les volontaires ?

Nous veillons à ce que le sapeur-pompier trouve son compte dans cette activité. Pour conforter son engagement, nous essayons aussi de faire en sorte qu'il jongle avec aisance entre ses contraintes professionnelles, sa vie familiale et ses devoirs de pompier. Généralement un pompier est volontaire pour l'idéal que cela représente. Et c'est une vocation qui peut durer toute une vie.

Propos recueillis par Anaïs Paulay

Le guide

daté du 29 septembre 2008, est édité par l'Agence Média Thème en partenariat avec la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

Directeur de la rédaction : Franck Haufrecht - Rédactrice en chef : Betty Mamane. Rédacteur en chef adjoint : Christophe Castro. Chef de rubrique : Elodie Toustou-Chelidze. Ont participé

à la rédaction de ce numéro : Fanny Bijaoui, Eric Hiller, Anaïs Paulay - Secrétaire de rédaction : Elisabeth Marchand - Maquettistes : Ingrid Lhande, David Garino, Hélène

Renard - Directeur général : Laurent Nadjar - Directeur de la stratégie : Deror Sultan - Service administratif : Anne-Marie Duron - Chefs de projet : Bénédicte Bisson, Mickaël Malka.

(La rédaction du Parisien-Aujourd'hui en France n'a pas participé à la réalisation de ce supplément)

Prendre des mesures concrètes pour soutenir l'engagement citoyen

RÉGLEMENTATION

La protection des Français passe par une amélioration du statut des pompiers volontaires, explique le Colonel Richard Vignon, président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.



Colonel Richard Vignon, président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

Les missions des sapeurs-pompiers ont-elles profondément changé ?

Le rôle des sapeurs-pompiers a toujours été de protéger les populations en s'adaptant à l'évolution des risques. Depuis de nombreuses années, le secours à personnes est devenu notre principale activité, soit 70% de nos interventions. Le sapeur-pompier est ainsi devenu l'un des maillons essentiels du secours à personnes. Toutefois, l'activité de lutte contre les incendies reste importante (25% du temps passé en intervention).

Les volontaires sont-ils

indispensables au dispositif ?

Sans enlever la valeur ajoutée incontestable des professionnels, notre principale force réside effectivement dans nos 200 000 volontaires, un formidable vivier de compétences qui représente 4/5^e de nos ressources humaines. Grâce à leur engagement citoyen, ces hommes et ces femmes nous permettent de couvrir l'ensemble du territoire. Avec nos 8000 casernes, les populations sont secourues dans les 10 minutes en moyenne, y compris

dans les endroits les plus reculés, c'est une chance !

Le volontariat mérite-t-il plus d'attention ?

Conserver ces capacités de secours et cette proximité mérite que l'on soit attentif et reconnaissant. Pour nous, la première reconnaissance est bien évidemment celle que l'on reçoit de la population. Elle passe aussi par les gestes symboliques de la République. Il faudrait également faciliter l'exercice du volontariat. Par exemple, en simplifiant certaines règles et en facilitant la mise à dispo-

sition des volontaires, disponibilité prise sur leur temps de travail. Ainsi, lors de notre prochain Congrès, à Rennes, nous allons demander que des dispositions réglementaires viennent rapidement apporter des signes d'encouragement aux volontaires, avec notamment une revalorisation de leur vacation horaire (7€/heure depuis 1996). Un accord entre le ministère de l'Intérieur et les élus locaux, pour lui donner un petit coup de pouce, serait très apprécié.

Quelles seront les autres pistes de réflexion ?

Ces mesures urgentes et concrètes ne sont qu'un préalable. Il faut aussi anticiper l'évolution de nos missions, adapter notre volontariat aux mutations de la société. Nous aimerions que soit lancée une grande réflexion sur le devenir du volontariat dans les 15 prochaines années et les moyens de pérenniser ce que Nicolas Sarkozy qualifie de « miracle social ».

Propos recueillis par
Elodie Toustou-Chelidze

Un acte solidaire durable

Quand un sapeur-pompier décède en exercice, sa famille peut compter sur l'Oeuvre des pupilles, orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France.

Créée en 1926, l'Oeuvre instituée par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France assiste les familles endeuillées par la disparition au feu d'un sapeur-pompier. 450 familles sont ainsi aidées grâce aux contributions de nombreux intervenants. Contributeurs individuels ou représentés par leur association, les pompiers assurent une large part d'un budget annuel, chiffré à 3,5 M€. Ministères de tutelle, collectivités locales, entreprises et particuliers figurent également parmi les donateurs.

« Les orphelins, plus de mille à ce jour, sont pris en charge par l'Oeuvre durant leurs 24 premières années, voire au-delà, selon la durée de leur formation initiale, explique Pierre Mazure, son président. Et qui mieux que les veuves et orphelins peuvent dire ce qu'ils attendent de nous ? ».

E. H.

Priorité aux victimes !

La nouvelle organisation va améliorer la coordination entre pompiers, urgentistes et services hospitaliers.

Replacer la victime au cœur d'un dispositif le plus efficace possible, et dépasser les réflexes corporatistes, sont les deux objectifs généraux du document présenté en juin dernier (appelé « référentiel »). L'intervention est désormais immédiate – pas question d'attendre une évaluation de la gravité. « Dans l'hypothèse d'un accident grave, nous envoyons l'ensemble

des moyens nécessaires », explique le médecin-colonel Jean-Yves Bassetti, vice-président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers, chargé des affaires sanitaires et du SSSM*. Les moyens de secours adaptés les plus proches seront dépêchés en priorité. Dans l'attente d'une interconnexion effective des réseaux d'appels téléphoniques 15 et 18, préconisée par le comité, chaque action de secours doit être connue des différentes équipes de secours (pompiers, Samu, hôpi-

taux). L'échange de fiches, plus ou moins détaillées selon la gravité de l'intervention, est désormais systématique. « Les ministères concernés (Intérieur et Santé) ont informé les préfets de la mise en œuvre immédiate de ces dispositions. Pour l'avenir, nous réfléchissons sur la façon de renforcer notre action collective, et sur la mise en œuvre de formations communes aux différents intervenants ».

Eric Hiller

* Service de santé et de secours médical.

Un savoir-faire au service des sapeurs-pompiers

PROTECTION SOCIALE

Créée et gérée par des sapeurs-pompiers, la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers (MNSP) est reconnue comme l'unique mutuelle de la corporation par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers. Son credo : protection sociale, solidarité et prévention. Elle s'adresse à tous les sapeurs-pompiers de France, volontaires ou professionnels.

La MNSP* a pour vocation d'offrir une protection sociale adaptée aux besoins de tous les sapeurs-pompiers en proposant des garanties en Vie Associative (ASSO 18) et en Vie Privée. Elle assure ainsi les sapeurs-pompiers dans le cadre associatif, par exemple lors des bals ou des manifestations sportives, en proposant une couverture des frais médicaux, le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail, ainsi qu'une assurance auto complémentaire pour les véhicules. « Asso 18 » est aussi une assurance pour les bénévoles lors des manifestations de l'amicale ou

de l'union départementale (qui vaut pour épouse, frères et sœurs...). En 2008, à la demande des unions et amicales adhérentes, la garantie s'est enrichie d'une nouvelle option « Protection Juridique » afin de couvrir une association en cas de litige avec des fournisseurs ou des prestataires.

Dans le domaine de la vie privée, elle propose aussi une couverture sociale 100% pompiers. En effet, Santé 18 (complémentaire santé) et Prévoyance 18 assurent le remboursement des frais de santé et le maintien du salaire en cas d'arrêt de travail, à choisir en fonction de ses besoins et de son budget.

Afin de proposer une offre globale, regroupant tous les risques statutaires sous un même contrat, la MNSP étudie actuellement la prise en charge des dépenses dues à des accidents en service commandé pour les sapeurs-pompiers professionnels et les personnels administratifs et techniques. La Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers tend ainsi à devenir un acteur incontournable dans la protection sociale des sapeurs-pompiers.

En 2009, l'offre santé de la MNSP sera composée de trois grandes nouveautés : la suppression de l'âge limite pour toute adhésion à la complémentaire santé

(sans questionnaire médical et sans délai de carence), l'amélioration des remboursements d'ostéopathie et d'étiopathie, et la prise en charge de la chiropractie. Ces nouveautés sont la réponse aux attentes que les sapeurs-pompiers ont manifestées. La MNSP étudie également la mise en place d'une épargne retraite pour préparer et anticiper plus efficacement l'avenir de tous ses adhérents. En effet, c'est à partir d'une disposition particulière, au bénéfice des sapeurs-pompiers volontaires – la Prestation et de Fidélisation et de Reconnaissance (PFR) –, que la MNSP souhaite

Des chiffres qui parlent...

- 175 000 sapeurs-pompiers font confiance à la MNSP (SPV/SPP/JSP/3SM/ Retraités)
- 57 000 sapeurs-pompiers couverts par Santé 18 et Prévoyance 18
- 117 000 personnes protégées par le contrat ASSO 18
- 50 Unions départementales, la Fédération nationale

des sapeurs-pompiers et l'Oeuvre des Pupilles ont souscrit Asso 18 dans le cadre de leurs activités associatives

- 9 Services départementaux d'incendie et de secours ont fait le choix de déléguer la gestion de l'assurance des sapeurs-pompiers volontaires à la MNSP

proposer aux sapeurs-pompiers volontaires (en complément de la PFR) et aux sapeurs-pompiers professionnels, et personnels administratif et technique,

un produit d'épargne à même de répondre efficacement à la problématique du financement des retraites.

Fanny Bijaoui

* Tél. : 05 62 13 20 20, contact@mnsfp.fr.

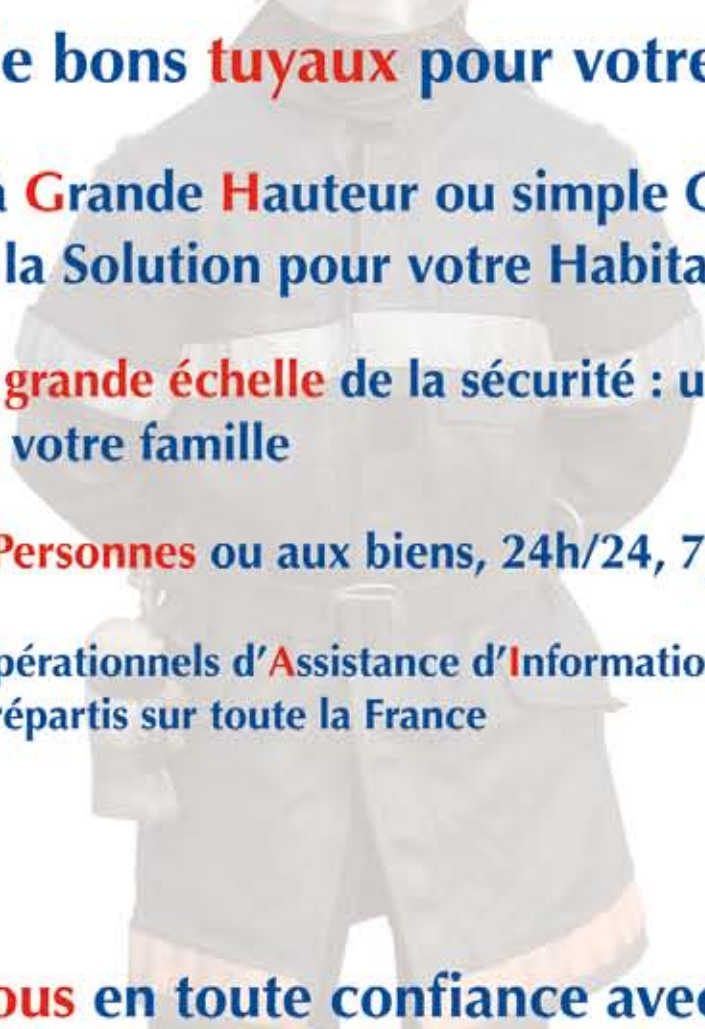


(18)

Bonnes raisons de rejoindre



A S S U R A N C E S
Société du Groupe Matmut

- 
- A faint, semi-transparent silhouette of a firefighter in full gear, including a helmet with a visor and a jacket with reflective stripes, stands in the background behind the list of benefits.
- 1 Profitez de bons **tuyaux** pour votre auto
 - 2 Immeuble à **Grande Hauteur** ou simple **Cabanon**, nous avons la **Solution** pour votre **Habitation**
 - 3 20/20 sur la **grande échelle** de la sécurité : une vie à l'abri pour vous et votre famille
 - 4 **Secours Aux Personnes** ou aux biens, 24h/24, 7j/7
 - 5 580 **Centres Opérationnels d'Assistance d'Informations** et de **Services** répartis sur toute la France
 - 6 ...
 - 18 **Engagez-vous** en toute confiance avec votre assurance !

L'Assurance de tous les agents du service public

Plus d'infos :

www.amf-assurances.fr

▶ N° Vert 0 800 23 15 00

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

« Clarifier l'organisation territoriale et les missions respectives »

NOUVEAU DISPOSITIF

Le préfet Alain Perret, directeur de la Sécurité civile revient sur la mise en place de la nouvelle organisation du secours à personnes. Il souligne la nécessité d'une meilleure coordination des sapeurs-pompiers et des urgentistes hospitaliers.

Qu'est-ce qui a motivé la réorganisation du secours à personnes ?

La croissance des interventions (+5% chaque année) concernant le secours aux personnes, et les difficultés rencontrées pour y répondre efficacement ont conduit le ministre de l'Intérieur à réunir les acteurs publics pour trouver des solutions pérennes. Une commission a été constituée, fin 2007,



Le Préfet Alain Perret, directeur de la Sécurité civile.

autour de la Direction de la sécurité civile et de la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, rassemblant des représentants des sapeurs-pompiers et des services d'urgence.

Quel a été le fil conducteur de la commission ?

Ce référentiel est le fruit d'une réflexion qui a pris en compte l'ensemble du processus du secours à personnes, en partant de la réception initiale d'un appel

téléphonique d'urgence jusqu'au transport à l'hôpital. L'identification des compétences de chacun des intervenants – sapeurs-pompiers et SAMU – a permis de définir un cadre de réponse qui renforce l'efficacité du secours aux personnes en danger.

Quelles sont les bases du nouveau dispositif ?

Il présente trois priorités : améliorer la cohérence de l'action institutionnelle, la gradation des prises en charge, et clarifier le financement des missions effectuées par les sapeurs-pompiers à la demande des SAMU. L'ensemble du processus a donc été analysé. Les compétences des sapeurs-pompiers et du SAMU, ont permis de renforcer l'efficacité du secours à personnes.

Quelles sont les principaux changements ?

Cette réflexion a facilité une reconnaissance réciproque de chacun et elle clarifie l'organisation territoriale et les missions respectives. Elle organise mieux les départs des sapeurs-pompiers, précise le rôle du service de santé et des infirmiers de sapeurs-pompiers, accélère l'adoption de nouveaux systèmes de communication et d'indicateurs communs. C'est une réelle avancée sans dommages pour les finances des collectivités.

Propos recueillis par Betty Mamane

« Une nouvelle relation entre les acteurs publics des secours et des soins d'urgence »

COORDINATION

Pour Annie Podeur, directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS), la mise au point du référentiel commun sur l'organisation du secours à personnes et de l'aide médicale urgente remet la victime au cœur du dispositif.



Annie Podeur, directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS).

Quelles sont les nouvelles règles de fonctionnement des services de secours ?

Le nouveau référentiel constitue le point de départ d'une relation nouvelle entre les acteurs publics des secours et des soins d'urgence. Il prévoit l'optimisation des interconnexions entre les centres 15 et 18, la mise en cohérence des formations ou l'adoption d'une

démarche qualité commune. L'objectif prioritaire est d'organiser les champs de missions respectifs des SAMU et des SDIS (Service départementale d'incendie et de secours) afin de mieux coordonner leur action.

La qualité des secours doit-elle passer par une réponse unique ?

La réponse doit être adaptée à chaque situation de détresse. Les sapeurs-pompiers disposent d'une capacité de réaction qui est précieuse et ont toute leur place dans le dispositif, à condition d'assurer le suivi médical durant l'intervention. La régulation médicale a permis d'améliorer de 30% le taux de survie et de diminuer les besoins de réanimation et les séquelles.

Combien de temps avant la mise en place sur le terrain ?

La mise en place de cette nouvelle organisation sera progressive. Un comité de suivi doit être mis en place à

l'automne pour une première évaluation. Il est également nécessaire de clarifier les coordinations fonctionnelles entre SAMU et transporteurs sanitaires. C'est pourquoi j'ai constitué un comité des transports sanitaires,

le pendant des travaux du comité quadripartite SAMU-SDIS. Les conventions tripartites (SAMU, SDIS et ambulanciers) seront renégociées à l'issue de ce travail.

Propos recueillis par Elodie Toustou-Chelidze

« 150 années d'expérience et pas une seule ride. »



Aujourd'hui, 14 millions d'hommes et de femmes nous font confiance. Épargne, retraite, prévoyance, couverture de prêts, santé, CNP Assurances a acquis depuis 150 ans une expérience unique en assurance individuelle et collective. C'est pour ce savoir-faire que CNP Assurances est le 1^{er} assureur de personnes en France.



L'assurance de toute une vie

www.cnp.fr

Des formations sur mesure pour les sapeurs-pompiers

RÉGION

La formation est un des outils pour un service public local de qualité. Le Centre national de la fonction publique territoriale, en charge de formations pour les sapeurs-pompiers déploie des moyens pour garantir des dispositifs de qualité. Rencontre avec Jacques Vandebeulque, animateur du pôle de compétences Sapeurs-pompiers - Risques majeurs.

Comment s'organise la mise en place des formations ?

L'offre de formation couvre les différentes étapes de la carrière d'un sapeur-pompier. Nous utilisons aussi bien des pédagogies traditionnelles que l'enseignement à distance. L'une des préparations de concours qui rassemble le plus d'effectifs est celle de lieutenant de sapeur-pompier professionnel, entièrement organisée autour de la formation à distance. Elle permet annuellement à environ 600 stagiaires de se préparer aux épreuves. Dans le domaine de la formation continue d'autres actions proposent aux sapeurs-pompiers d'acquérir les unités de valeur qui contribuent à améliorer leurs connaissances. Enfin, nous aidons les services départementaux d'incendie à mettre en place des enseignements dans le domaine des interventions en situations délicates (risques chimiques et divers).



Chaque agent peut se former et construire son évolution de carrière.

Comment est né le pôle de compétences dédié à la filière sapeurs-pompiers ?

Le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) a identifié au sein des services d'incendie et de secours une demande importante en matière de formation des sapeurs-pompiers. Bien que cette filière représente un effectif de fonctionnaires territoriaux relativement modeste (3% de la fonction publique territoriale), les crédits engagés dans ce domaine sont impor-

tants. Le CNFPT y porte donc une attention particulière et a créé un pôle de compétences ayant pour mission d'animer l'ensemble des actions de formation réalisées au plan national. Seules les filières Sapeurs-Pompiers et Police municipale disposent d'une telle approche.

Qu'en est-il des Plans de formation des services départementaux d'incendie ?

Ces plans sont des documents de référence que toutes les collectivités éla-

borent dans le cadre de la formation de leurs agents. Ils permettent à un agent de savoir comment construire son évolution de carrière à moyen terme. Le CNFPT est un partenaire privilégié des services départementaux d'incendie dans l'élaboration de ces plans par le biais d'un appui technique à destination des responsables formation, mais également en accompagnant les équipes de direction dans la démarche d'analyse initiale des besoins.

Propos recueillis par Fanny Bijaoui

Le centre commercial Les Quatre Temps remporte l'Oscar de la Sécurité Incendie 2008 décerné par la FFMI, Fédération française de matériel incendie.



Les équipes du centre de commerces et de loisirs les Quatre Temps ont mis en place une véritable stratégie de sécurité, intégrée dans un environnement complexe, allée à une forte mobilisation de tous les personnels au profit du public.

www.les-quatre-temps.com